Image not found or type unknown

Vente de fond de commerce frappé d'opposition

Par **pateau**, le **11/06/2012** à **09:12**

Bonjour,

J'ai vendu un fond de commerce à l'aide d'un crédit vendeur. La vente a été effectuée par un avocat. Mon acheteur a revendu le fond de commerce au mois de sept 2011, celui-ci est frappé d'opposition. La vente à mon profit stipule un "privilège du vendeur". Je n'ai à ce jour touché aucun fonds.

Quelle est la démarche à suivre pour obtenir le paiement de ce qui m'est dû ?

Merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés